

COMITE REG PECHEES MARITIMES ELEV MARIN CRPMEM PACA rappelle coquillages bivalves fousseurs du groupe 2



- Noms des modèles ou références concernés : **coquillages bivalves fousseurs du groupe 2** (palourdes, tellines, praires) dans la zone 13.08 Etang de Berre et dans la zone 13.08.01 Cordon du Jaï
- Marque : **palourdes, tellines, praires**
- GTIN 000000000 Lot NC
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **restaurants, particuliers, mareyeurs**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Compte-tenu des résultats d'analyse du 2 janvier 2026 du réseau REPHYtox concernant dépassement du seuil réglementaire des teneurs en toxines lipophiles sur les prélèvements effectués le 29 décembre 2025 sur des coquillages du groupe 2 (palourdes, p**
- Risques encourus par le consommateur : **Autres contaminants chimiques**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Détruire le produit.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre